

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Serge PARAYRE, Liliane BREARD, Cyril LAURENT Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO, Cyril AUBANEL.

Était absent : Walter RIEDER représenté par Jean VEYRUN.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 35. Gilbert GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 11 février 2014 est approuvé à l'unanimité.
Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L.2122-22 :Néant .

1 - Comptes de gestion du Receveur Municipal 2013 :

Le Conseil Municipal décide d'approuver, par 8 voix « pour » et 4 abstentions (ADRYANCZYK, AUBANEL, BERTRAND, CIVIDINO,), les comptes de gestion du Receveur Municipal des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement du site industriel et lotissement pour l'année 2013

2 - Comptes administratifs du Maire 2013,

Sous la présidence de M. VEYRUN, Adjoint au maire, le Conseil Municipal approuve, par 7 voix pour et quatre abstentions (ADRYANCZYK-PERRIER, CIVIDINO, BERTRAND, AUBANEL) les comptes administratifs du Maire des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement du site industriel et lotissement pour l'année 2013.

Monsieur le Maire informe le conseil du taux de la TEOM 2014 applicable à Molières est de 12,33%, taux inchangé depuis 2009.

3 - Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal affecte, par 8 voix « pour » et 4 abstentions (ADRYANCZYK, AUBANEL, BERTRAND, CIVIDINO,), les résultats des budgets :

- de la commune avec un excédent de fonctionnement » de 52 834,60 € et un excédent d'investissement de 268 101,49 €,

- de l'eau et de l'assainissement avec un déficit d'exploitation d'un montant de 45 732,82 €. et excédent de la section d'investissement d'un montant de 144 86,37 €,

- du lotissement avec un excédent de fonctionnement d'un montant de 10 294,86 € et un excédent de la section d'investissement d'un montant de 82 769,68 €,

- du site industriel avec un déficit de fonctionnement d'un montant de 149 034,6 € et déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 216 727,41 €.

4 - Redevance d'occupation du Domaine public 2013 et 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité décide de fixer les montants de la redevance 2013-2014 pour l'occupation du domaine public par les réseaux télécoms à :

	2013	2014
Domaine public souterrain (en €/km)	40	40,4
Domaine public aérien (en €/km)	53,33	53,87
Autres (cabines) (en €/m2)	26,66	26,94

conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public.

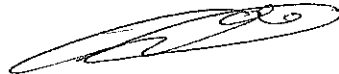
5 - Vente immobilière : Monsieur le Maire donne lecture de la proposition financière de Monsieur Nordine AZZAZ concernant l'acquisition d'un lot sur le site industriel pour 50 000 € T.T.C.

A l'unanimité le conseil donne un avis favorable sous réserve de l'accord de Mme la Trésorière de Saint-Ambroix sur le prix de cession.

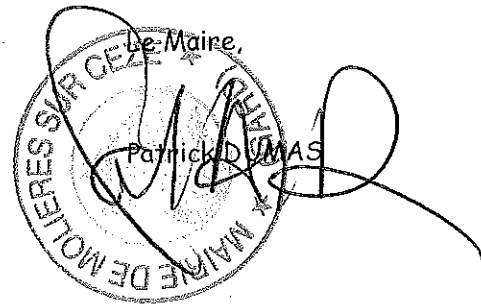
Questions diverses (sans vote) Néant.

La séance est levée à 20 h 10.

Le secrétaire de séance,



Gilbert GARCIA,



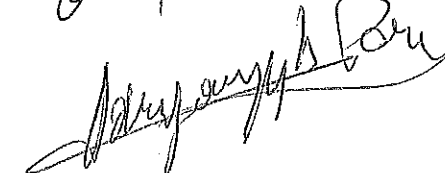
Jean VEYRUN,



Serge PARAYRE



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,



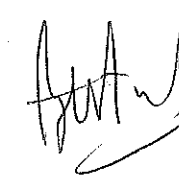
Denise COLLIER,



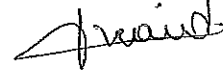
Cyril LAURENT



Jean-Louis BERTRAND



Liliane BREARD



Sylvain CIVIDINO



Cyril AUBANEL

